

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h00, le quorum (>16) étant atteint.

Présence d'Antoine BOURGUIGNEAU, fondé de pouvoir qui ne fait pas partie du CA.
L'ensemble du CA accepte sa présence.

M. Douaglin annonce sa mutation pour l'année prochaine et l'arrivée d'un nouveau chef d'établissement.

Monsieur le Président annonce l'ordre du jour.

1.1. Ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

Ajout :

- Budget Voyage à GUCHEN
- Convention la Grange aux Arts

1.2. Adoption du compte rendu de la séance du 27 février 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Délibération n°1 : 18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

1.3. Affaires pédagogiques

1.3.1. Calendrier des PFMP

[Délibération n°1 : 14 POUR, 0 CONTRE, 4 ABSTENTION]

Ce calendrier correspond aux vœux formulés par les équipes enseignantes. Ce n'est pas le calendrier qui convient le mieux d'un point de vue pédagogique selon la direction, mais c'est la version enseignante qui est proposée tout de même.

M. Blanchard annonce son intention de s'abstenir lors du vote. Le problème des dates des stages est le même problème chaque année. Il y a aussi la problématique d'un seul et unique stage pour découvrir l'ensemble des métiers proposés dans les formations de 2^{nde}. L'idée à terme est de faire évoluer ce calendrier.

Question parent : y a-t-il un conflit de dates avec les autres formations ?

Réponse de la direction : certaines filières auront le choix de faire un stage ou de rester au lycée pour travailler des compétences pédagogiques. Les 2^{ndes} et Terminales se retrouvent à chercher des stages en même temps. Il faut ajouter à cela les 2^{nde} générales.

Question parent : est-il possible de changer les dates ?

Réponse : Non. Une demande de souplesse sur les dates a été faite mais cela n'est pas possible. Il faut trouver un compromis et un équilibre pour chaque niveau.



1.3.2. Règlement intérieur

[Délibération n°2 : 18 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

2/8

Une modification apparaît sur le service de santé scolaire. Cette modification notifie que l'infirmière scolaire peut rediriger les élèves vers des structures extérieures.

1.4. Affaires financières

1.4.1. Approbation du Compte financier 2024

[Délibération n°1 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

M. l'agent comptable présente le compte financier composé du rapport de gestion et du rapport comptable.

Le compte financier doit faire l'objet de deux votes :

- l'un sur l'adoption sans réserves du compte financier
- l'autre sur l'affectation du résultat 2024.

RAPPORT DE GESTION

- Contexte
- Effectifs
- Evolution de la DACF – dotation annuelle de crédits de fonctionnement

L'EXECUTION BUDGETAIRE

Les recettes nettes 2 860 310,45 € s'inscrivent bien dans les prévisions de recettes votées en conseil d'administration. (Budget initial et décisions modificatives)

Les dépenses pour 2 778 588,53 € sont bien comprises dans les autorisations d'ouvertures de crédit votées en CA. (Budget initial et décisions modificatives)

Origine des financements

L'EXECUTION BUDGETAIRE

Service AP – activités pédagogiques

- Les différents domaines et activités sont présentés

Service VE- Vie de l'élève

- Les différents domaines et activités sont présentés

Service ALO – administration logistique

- Les différents domaines et activités sont présentés

Points d'attention :

SCAMPUS- service Campus

La région avait fait une dotation exceptionnelle pour l'énergie.

Il y a une baisse de l'inflation, des coûts énergétiques et des denrées ce qui a permis un rebond financier qui permet de redoter l'établissement.

Il y a un financement de l'université d'Angers pour le lycée de la Mode.

Cet effet « rebond » devrait se prolonger en 2025-2026

Une partie des sorties et voyages a été financée grâce à Adage avant son arrêt en cours d'année ce qui peut poser question à l'avenir.

A noter également, un retard de la collecte de la taxe d'apprentissage. A chaque réforme, il y a une baisse de la taxe d'apprentissage.

Le financement « vie de l'élève » est en grande partie financé par l'Europe.



Le service spécial SRH – service restauration hébergement

Les différents domaines et activités sont présentés

L'agglomération cesse l'enlèvement des bio-déchets à la rentrée prochaine, une demande a été donc faite à un prestataire privé. Coût : environ 6000€ pour les 2 sites.

Question élève : serait-il possible de faire un partenariat avec des agriculteurs locaux ?

Réponse : Cela pose des difficultés techniques et d'organisation. Le prestataire propose de passer une fois par semaine.

Question : qui est le partenaire ?

Réponse : La société Envie 2 E basé à Trélazé.

Question : quelle technique serait utilisée ?

Réponse : Précompost. Les déchets seraient emmenés sur leur centre de méthanisation puis traitement habituel.

Question : pourrait-on récupérer une partie de ces déchets pour une économie circulaire ?

Réponse : On pourrait proposer un compost pédagogique placé à un endroit stratégique dans l'enceinte du lycée.

Question : est-il possible de commencer le tri à la source ? Au self ? Plusieurs poubelles ?

Cela poserait une problématique d'organisation et de gestion.

M. Brien va poser ces questions au prestataire pour améliorer le tri.

Remarque élève : Avant de parler des déchets, il faudrait sensibiliser les élèves au gâchis alimentaire

Précision : La gestion des assiettes et du tri existe depuis longtemps au lycée.

Il y a eu une consommation énergétique plus forte sur le site de la Mode, cette année. C'est un point à surveiller.

Les tarifs de restauration pour les élèves est en dessous de la moyenne de l'académie. Il y a une légère baisse de la capacité d'accueil due aux travaux actuels.

Le service SBN- bourses nationales

Les différents domaines et activités sont présentés

Il y a également une baisse du nombre de boursiers. Le dispositif informatique a fait face à quelques difficultés ce qui a mis en attente un certain nombre de familles pour savoir s'ils étaient éligibles pour les bourses.

Service OPC- opérations en capital

Les différents domaines et activités sont présentés

LE RESULTAT DE GESTION

Le résultat du service général est excédentaire + 37 974,03 €

Le résultat du service spécial SRH est excédentaire + 58 897,61 €

Résultat global de fonctionnement excédentaire + 96 871,64 €

LES INDICATEURS FINANCIERS

La variation du FdR est positive + 128 854,07 €



L'ETAT DES RESTES

Ce sont d'une part les restes à recouvrer (les créances) et d'autre part les restes à payer (les dettes).

Les subventions affectées reçues non utilisées sont reportées sur l'exercice 2025.

Ces reliquats sont intégrés en classe 4 du bilan.

LE BILAN

Le bilan est la photographie comptable du lycée au 31 décembre 2024.

ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

FDR fonds de roulement : 655 107,89 €

BFR besoin en fonds de roulement : - 298 779,57 €

TR trésorerie : 953 887,46 €

CAPACITE A PRELEVER : fonds de roulement mobilisable : 435 830,54 €

CONCLUSIONS

La situation financière et comptable du lycée est satisfaisante au vu des indicateurs, après deux exercices 2022 et 2023 compliqués. Le niveau du fonds de roulement mobilisable donne une bonne autonomie à l'établissement. Cette marge de manœuvre lui permettra de financer certains projets ou équipements sur fonds propres durant l'exercice 2025.

Compte financier 2024 – Affectation du résultat

Les membres votent l'affectation du résultat du compte financier 2024

[Délibération n°2 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

1.4.2. Validation tarifs des équipements professionnels

[Délibération n°3 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Les tarifs montrés sont les tarifs maximum.

Remarque sur une grande différence entre les BTS.

Réponse : Cela dépend du BTS, dû à l'outillage différent exigé selon la formation. 80% de la dépense est pris en charge par la région et 20% pour la famille. Le matériel appartient de fait aux élèves, cela permet de les responsabiliser et de garder le matériel suite à la formation.

1.4.3. Contrat Sanivap (restauration)

[Délibération n°4 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Contrat de maintenance d'un matériel de bio nettoyage pour les cuisines de Renaudeau.

1.4.4. Conventions d'hébergement

[Délibération n°5 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Convention d'hébergement de Mme Pineau

Il n'y aura plus de locations possibles durant la prochaine année scolaire en raison de la phase 3 des travaux de restructuration de l'internat.

1.4.5. Convention d'adhésion au groupement de commande sécurité (Lycée Chevrollier)

[Délibération n°6 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Entretien contrôle et vérifications techniques réglementaires de sécurité des EPLE

1.4.6. Convention partenariat Wordskills 2025

[Délibération n°7 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

La Région des Pays de la Loire organise les 7 et 8 mars 2025, au Parc des expositions d'Angers, les finales régionales de la 48ème édition de la compétition des métiers Wordskills (précédées, si nécessaire, selon le règlement des finales régionales en vigueur, de pré-sélections en établissement). Cet événement est l'occasion, pour la Région des Pays de la Loire et pour l'ensemble des acteurs concernés, de valoriser les métiers, les savoir-faire professionnels régionaux, les filières et les établissements de formation de notre région. L'objectif est d'organiser une grande manifestation sur les métiers et les formations, à travers les espaces concours de la 48ème édition des finales régionales de la compétition des métiers Wordskills, des espaces dédiés à la découverte des métiers et enfin, des espaces dédiés à l'information et à l'orientation.

1.4.7. Convention de mise à disposition locaux- ICAM

[Délibération n°8 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Mise à disposition des lignes de production au sein des ateliers SEP Renaudeau

1.4.8. Dons au bénéfice de l'AS – compétitions de fin d'année

[Délibération n°9 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Participation pour les compétitions et pour l'achat de matériel spécifique. Don du lycée en faveur de l'AS d'un montant de 550 €

1.4.9. Recensement contrats annuels 2025

[Délibération n° : POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Partie non traitée

1.4.10. Bilan du voyage Paris Vision

[Délibération n°10 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Janvier 2025 – DN Made 2-3 financement Taxe d'apprentissage pour 2 252,89 €

1.4.11. Bilan Paris Maroquinerie (apprentis)

[Délibération n°11 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Janvier 2025 – BTS 2 APC

Financement des familles 30 € (remboursement de 20 € par élève participant)

1.4.12. Adhésion Emode

[Délibération n°12 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Plus de subvention régionale pour la plateforme. Adhésion du lycée à Emode pour 558 € TTC annuel

1.4.13. Sortie d'inventaire

[Délibération n°13 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Le lycée a récemment fait l'acquisition d'une nouvelle tenonneuse (machine à bois). Il est donc nécessaire de procéder à la mise au rebut de l'ancienne machine. L'entreprise Bois Bodin se porte acquéreur de l'ancienne tenonneuse SAUTEREAU CONCEPT 4, actuellement installée sur le site de la SEP Renaudeau, pour un montant de 4 000 € TTC.

1.4.14. Budget Voyage Pyrénées

[Délibération n°14 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

Prévu pour octobre 2025. Il y aura une participation du lycée pour les accompagnateurs. Participation des familles à hauteur de 420 €

1.4.15. Convention La Grange aux Arts

[Délibération n°15 : 19 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION]

A destination d'une 2nde AGA. Objectif : préparation des élèves pour un oral. Pris en charge par Adage en partie. Le lycée prend en charge les frais de déplacements et il n'y aura pas de coût pour les familles.

1.4.16. Happy Nous

Actions mises en place pour un travail sur la gestion du stress, la confiance en soi, prise de parole en public ainsi que renforcer les compétences des élèves.

Pas de vote

1.4.17. Motion des enseignants

[Délibération n°16 : 16 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTION]

1.5. Questions diverses :

Parents d'élèves : Nous nous inquiétons de l'absence de 2 professeurs d'espagnol parties en congés maternité et non remplacées à ce jour. La section euro de 1^{ère} n'a plus du tout de cours dispensé dans cette matière. Cette inquiétude vaut également pour la rentrée prochaine. Nous avons eu une réponse de Mr Péchard mais nous souhaitons que ce sujet soit noté dans le compte-rendu du CA pour suivi.

Réponse :

L'habilitation DNL Espagnol a été reprise par M. Boureau en physique-chimie à la rentrée. Le remplacement de certaines heures est assuré par d'autres enseignants cette année.

Remarque : il n'y a pas de professeur d'histoire-géographie en DNL anglais en 2nde également.

Parents d'élèves : Nous avons relevé lors de différents conseils de classe et lors d'échanges avec les élèves un niveau de stress très important (notes contrôle continu, parcoursup, épreuves du bac etc). Est-ce-que ce niveau de stress a augmenté depuis la mise en place du contrôle continu ? Que prévoit le lycée pour aider les élèves à prendre du recul et tenter de limiter ce stress ?

Réponse :

Des cellules de veille sont mises en place. Un travail est fait avec les infirmières et des outils sont proposés.

Des ateliers sophrologie étaient proposés une année passée mais ce n'est plus mis en place. Cela peut être une piste à réenvisager.

C'est une amélioration à trouver de la part de l'établissement. La remarque est prise au sérieux par la direction.



Parents d'élèves : Il semblerait que le nombre d'heures allouées/payées aux professeurs pour le passage de l'oral blanc en français soit en baisse. Il serait question de ne passer à l'oral blanc qu'une partie de l'examen, ce que nous pouvons tout à fait entendre. Pourrions-nous avoir plus d'infos ? est-ce toujours d'actualité ? Si tel était le cas, qu'en est-il de la réussite des élèves ? Pourront-ils préparer/travailler lors de leurs heures de cours classiques sur l'aspect non abordé lors de l'oral blanc ?

Réponse :

Une seule partie sera proposée, c'est-à-dire la 2^e partie (entretien). La première partie n'est pas passée mais les professeurs ont proposé d'autres solutions aux élèves. Il n'est pas question de supprimer les cours. La possibilité d'annuler complètement les épreuves avait été envisagée par la direction mais le choix s'est avéré non pédagogique.

Enseignants : Pour la troisième tranche des travaux de réfection de l'internat, qu'est-il prévu pour diminuer autant que possible les nuisances sonores afin qu'elles n'affectent pas le travail des élèves et du personnel du lycée ? Y a-t-il des créneaux horaires qui ont été identifiés et qui seront indiqués à l'ensemble des entreprises qui interviennent ?

Réponse :

Cela pourrait être la plus compliquée des phases. Les documentalistes, les infirmières, les Psy-EN et le médecin du travail seront impactés directement. Le désamiantage et la démolition commenceront au 2^e étage durant l'été mais ne seront pas terminés fin août. Le sujet sera abordé au comité hygiène sécurité. Il va falloir trouver un équilibre

1^e idée : le matin - travaux avant 8h pour les travaux les plus lourds en terme de nuisance sonore et possiblement entre 12h et 14h.

2^e idée : utiliser les modulaires et l'espace disponible à nouveau au 2^e étage. Une demande de la part des documentalistes a été faite pour utiliser les salles libres des modulaires mais il sera impossible de bouger le CDI dans son intégralité.

L'objectif est de livrer l'internat complet pour l'été 2026. Il faut éviter le plus possible de prendre du retard. La phase de bruit sera « moins longue » par rapport aux années précédentes.

Enseignants : Est-il prévu de créer, de nouveau, une récréation matinale réelle ?

Elle est courte et ne permet ni véritablement d'échanger entre collègues (dispersés par ailleurs entre diverses salles de pause), ni aux élèves de souffler. Certains élèves souhaitent rentrer manger chez eux, ce qui ne serait possible que s'ils attrapent le bus de 12h05, et non pas celui de 12h15. Une minorité d'élèves fait peser ainsi une grosse contrainte sur l'organisation des emplois du temps et ces élèves doivent quitter la salle de classe précipitamment à peine la sonnerie déclenchée. Certaines familles ont fait le choix d'éviter le lycée Europe alors qu'elles résident à deux pas de celui-ci. C'est bien dommage car le lycée Europe est un excellent établissement. Une salle de restauration en accès libre en plus de la cantine pourrait faciliter la détermination des horaires communs.

Réponse :

Cette récréation résout des problèmes par rapport à certains transports. C'est une réflexion qui sera à porter lors des journées pédagogiques : prendre quelques minutes sur les heures de cours de la matinée ou autre possibilité ?

Enseignants : Afin de clarifier la situation du lycée, est-il possible d'obtenir un bilan détaillé des IMP, pactes et HSE attribués à l'établissement et de leur répartition pour l'ensemble de l'établissement (général, technique, professionnel, post-bac) ? A des fins de comparaison, ce bilan pourrait couvrir l'année 2023-2024, puis être suivi de celui portant sur l'année scolaire courante une fois celle-ci terminée.

Réponse : Un courrier a été écrit à la directrice académique le 7 novembre sur le manque de moyen par M. Douaglin.

Cette année de 92,65% des pactes ont été utilisés GT et de 96% sur la SEP.

1274 HSE ont été distribuées en 2023-2024 contre 285 HSE allouées en 2024-2025, soit 987 HSE en moins. Il a fallu payer 48,5 HSE à la rentrée 2024 car non payées l'année précédente.

30 HSE supplémentaires et 5 parts de PACTE ont été obtenues depuis cette demande.

Enseignants/Elèves : Il y a une problématique de places pour s'asseoir dans la cour.

Réponse : Il y a déjà eu quelques rajouts depuis quelques années. M. Douaglin est d'accord sur le fait qu'il faudrait rajouter des espaces pour les jeunes. La classe de STD2A a été sollicitée pour imaginer végétaliser la cour d'honneur du lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h35

Le Secrétaire de séance
Caroline Kerdilès

Le Président de séance
Hervé Douaglin



**MOTION PROPOSEE AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE RENAUDEAU-LA MODE DU 29 AVRIL 2015.**

La communauté éducative du lycée Renaudeau-La Mode s'inquiète de la baisse de moyens qui touche l'ensemble des établissements scolaires, en particulier sous la forme de la disparition de l'enveloppe de HSE (heures supplémentaires effectives) qui permettait de couvrir un certain nombre de besoins dans la formation des élèves. L'absence de moyens, qui se traduit déjà par le non-remplacement de collègues absents et la suppression d'une classe de Seconde, conduit maintenant à ne pas pouvoir rémunérer des missions relatives aux examens ou à ne pouvoir les organiser qu'au prix de la suppression d'heures de cours. Concrètement, cela se traduit par la difficulté à organiser des oraux blancs pour le grand oral de Terminale, des oraux blancs pour l'épreuve anticipée de français de Première ou encore les oraux officiels de l'option DNL (discipline non linguistique). A terme, c'est la qualité de l'enseignement que l'on peut offrir aux élèves et l'existence d'options qui leur sont proposées qui sont mises en danger à l'échelle du pays.

Nous appelons le rectorat de l'académie de Nantes et le ministère à prendre conscience de l'impossibilité pour les établissements de continuer à faire plus et mieux avec toujours moins.

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 97

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2025

Réuni le : 29/04/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 10

Libellé de la délibération :

Tarifs équipements professionnels : le Conseil d'administration approuve les listes des d'équipements avec les tarifs présentés pour les sites Renaudeau et La Mode à la rentrée 2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 98
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don ASSO SPORTIVE du lycée : Les membres du conseil d'administration autorisent le versement d'un don (550 €) en faveur de l'association sportive du lycée, en vue de financer les compétitions de fin d'année scolaire.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : adhésion E Mode

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 99
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adhésion à la plateforme EMode

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adhésion E Mode- Les membres du conseil d'administration autorisent l'adhésion à la plateforme E Mode. -558 € TTC annuel- pour 2025

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 100
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2025

Réuni le : 29/04/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

SORTIE TENONNEUSE- Les membres du conseil d'administration autorisent la sortie d'inventaire du matériel suivant:

Tenonneuse implantée dans les ateliers SEP Renaudeau

Machine non inscrite dans l'inventaire du lycée

Marque: SAUTEREAU Industrie

Acheteur Mesuiserie Bois Bodin prix 4 000 € TTC

La machine

Modèle: Concept 4

Année 2003

N° de série: TCD13.3708

Poids : 1100kg

VAC: 400+N

PH: 3

HZ: 50

KW: 11.7

A: 26

BAR: 7

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Douaglin

Prénom : Herve

Signé le : 06/05/2025 10:24:45

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : bilan du voyage Paris Maroquinerie BTS 2 APC

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 101
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier du voyage

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BILAN PARIS MARO-Les membres du conseil d'administration valident le bilan du voyage à PARIS BTS 2 APC
La participation des familles s'élève à 30 €.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan du Voyage Paris Vision

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 102
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier du voyage

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BILAN PARIS VISION - Les membres du conseil d'administration valident le bilan du voyage en Paris Vision des DN MADE.
La participation des familles s'élève à 0 €.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 103
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONT SANIVAP-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer le contrat SANIVAP (Restauration)

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 104
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2025

Réuni le : 29/04/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 12/06/2025

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 18 |
| Pour : | 18 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Calendrier PFMP

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 105
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le calendrier des PFMP pour l'année scolaire 2025 / 2026.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PFMP - Les membres du conseil d'administration valident le calendrier des PFMP de la SEP Renaudeau pour l'année 2025/2026.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 18 |
| Pour : | 14 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 4 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte rendu de la séance du 27 Février 2025

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 106
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte rendu de la séance du 27 Février 2025

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption: Les membres du conseil d'administration adoptent le compte rendu de la séance du 27 Février 2025

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 18 |
| Pour : | 18 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 107
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2025

Réuni le : 29/04/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à GUCHEN - PYRENEES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GUCHEN- Les membres du conseil d'administration autorisent le voyage à GUCHEN (Pyrénées) et valident son budget. La participation des familles s'élève à 420 €.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 108

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2025

Réuni le : 29/04/2025

Sous la présidence de : Herve Douaglin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV GRANGE AUX ARTS-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec la Grange aux arts - Action Dire et Lire

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 109
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV LOCAUX ICAM-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'ICAM

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 110
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV PART WORLSKILLS-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention de partenariat Worldskills 2025

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 111
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV GPT COMMANDE SECURITE-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de commande sécurité (Lycée Chevrollier)

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0490054T
ACADEMIE DE NANTES
LPO LYCEE DES METIERS FERNAND RENAUDEAU
RUE LA TUILERIE
49321 CHOLET CEDEX
Tel : 0241492160

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 112
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Herve Douaglin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV D'HEB-Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement (Mme Pineau)

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |